

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 mai 2023

Membres présents : Mrs LAMURE – PASCAL - GARAVEL - Mmes DEFNET – CHAVY
ROLLET - FOILLARD - PASCAL - SAAD/CONDEMINE - Mrs COTHENET – LUCAS -
BERETTI

Membres excusés : Mmes AUCOEUR - GUTTY - Mrs BROUSSIN - NESME

Membre absent :

Secrétaire de séance : Madame Josiane ROLLET

Après lecture, le compte rendu de la séance du 13 avril 2023, 1 abstention, est approuvé.

Ordre du jour :

- 1) Bôwatts : marque locale d'électricité verte
- 2) Demande de subvention
- 3) Convention d'autorisation de passage et de balisage
- 4) Travaux divers
- 5) Tarifs bibliothèque municipale
- 6) Jurés d'assises 2024
- 7) Baux communaux
- 8) Personnel communal
- 9) Questions diverses



1) Bôwatts : marque locale d'électricité verte

Monsieur SERRE, Directeur Général des Services de la CCSB, présente au Conseil Municipal Bôwatts, la nouvelle marque d'électricité verte. C'est de l'électricité principalement du Sud-est de la France issue de centrales hydroélectriques, de centrales photovoltaïques et un petit peu d'éolien.

Vert et moins cher le Bôwatts fonctionne grâce au petit "plus" fourni avec l'abonnement : le boîtier nrLINK, une sorte de GPS énergétique qui permet de suivre sa consommation en temps réel. Ce boîtier permet de voir la consommation instantanée journalière, sur la semaine et sur le mois.

Ce boîtier est déjà utilisé par 9 millions de foyers en Grande-Bretagne, pour des économies comprises entre 10 et 23%. Inédit ce concept permet de moins subir les aléas énergétiques et de se rapprocher à terme d'un "territoire à énergie positive". C'est un projet "environnemental global".

2) Demande de subvention

2.1 Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la rénovation énergétique du château de Fontcrenne

L'objectif principal de ce projet est donc la rénovation énergétique du château de Fontcrenne qui accueille les services municipaux au rez-de-chaussée et des logements locatifs au 1^{er} étage.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département.

Plan de financement :

Montant HT des travaux	1 400 000 €
Montant des honoraires de l'assistance à maîtrise d'ouvrage	21 340 €
Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre	168 000 €
Montant des honoraires CT, CSSI, CSPS	11 000 €
Montant des honoraires OPC	14 000 €
Montant des études (relevé état des lieux)	15 400 €
Coût Total de l'opération :	1 629 740 €
Subvention Département	325 948 €
Subvention ETAT DSIL	570 409 €
Subvention Région	48 892 €
Subvention Fonds vert	325 948 €
Subvention Fonds de concours	32 595 €
Autofinancement de la commune	325 948 €

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

ADOpte l'opération de rénovation énergétique du château de Fontcrenne qui sera inscrite à la section investissement du budget 2023

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

2.2 Monsieur LAMURE donne lecture d'un courrier de l'ADMR sollicitant une subvention. Madame DEFNET rappelle que seuls les dossiers complets sont étudiés pour l'attribution des subventions.

2.3 Monsieur LAMURE expose au Conseil Municipal qu'il convient de rajouter le Comité des Fêtes à la liste d'attribution de subvention annuelle versée aux associations.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2023, une subvention d'un montant de 250€ au Comité des Fêtes.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

2.4 Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Collège Jean-Claude Ruet sollicitant l'attribution d'une contribution financière. Monsieur LAMURE précise que cette demande de participation fait suite à la convention de partenariat signée entre le collège et les Maires.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

ACCEPTTE de verser la somme de 1 450€ au Collège Jean-Claude Ruet au titre de l'année 2023.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

2.5 Monsieur LAMURE donne lecture d'un courrier du Tour du Beaujolais Organisation sollicitant une subvention. Monsieur LAMURE précise que cette demande sera étudiée lorsque le dossier sera complet.

3) Convention d'autorisation de passage et de balisage

Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention du Comité Départemental de Randonnée Pédestre portant sur la création d'un nouveau sentier de Grande Randonnée de Pays, dénommé « Crus et Monts du Beaujolais ». Monsieur LAMURE précise que l'autorisation de la commune est nécessaire pour procéder au balisage de ce sentier. Le Conseil Municipal donne son accord pour signer la convention.

4) Travaux divers

4.1 Madame ROLLET fait le point sur les travaux de voirie en cours et à venir :

- aménagement du carrefour de l'église
- création de plateaux surélevés aux sorties de Villié-Morgon : direction Fleurie – direction Lancié – direction Cercié
- réfection d'une partie de la voie « route de Javernières »
- PATA sur différentes voies communales
- création d'accès à la salle des boules par le boulevard du Parc

4.2 Cession de terrain

Monsieur LAMURE rappelle au Conseil Municipal la convention signée en 2018 entre le SDMIS et la Commune pour le transfert en pleine propriété au SDMIS à titre gratuit du terrain d'assiette de la nouvelle caserne. Monsieur LAMURE précise que l'acte notarié a été établi et qu'il convient de le signer.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les formalités à intervenir.

4.3 Financement construction / rénovation de la station d'épuration

Madame DEFNET expose au Conseil Municipal qu'il convient de recourir à l'emprunt pour assurer le financement des travaux pour la construction / rénovation de la station d'épuration. Les différentes offres de prêts proposées par les organismes bancaires ont été examinées.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

DECIDE, pour le financement de cette opération, de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 900 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Aqua Prêt

Montant : 900 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 1 an

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,66%

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un

plancher de 0% et un plafond de 5,67 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

4.4 Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal du compte rendu de la réunion fleurissement du 13 mai :

- moins de plantes annuelles. Choix de plantes vivaces ou plantes pérennes pour les années futures
- plus de suspensions autour de la salle des fêtes
- plantation de plantes pérennes dès ce Printemps ou cet Automne pour certains massifs

4.5 Monsieur LAMURE donne lecture d'un devis du SYDER concernant le remplacement de l'ouvrage n° 307 situé « rue de la Treille ». Le devis s'élève à la somme de 933 €. Le Conseil Municipal accepte le devis.

4.6 Monsieur LAMURE donne lecture des devis du SYDER concernant le remplacement des luminaires n° 59 situé lieudit « les Mulins », n° 183 situé « rue Rabelais » et n° 340 situé « rue de la Voûte ». Les devis s'élèvent chacun à la somme de 442 €. Le Conseil Municipal accepte les devis.

4.7 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que les travaux d'installation de la vidéoprotection vont débuter semaine 21.

4.8 Convention Chat-Pito

Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que suite à la dernière réunion entre les Maires et le Chat-Pito, une nouvelle convention a été rédigée. Celle-ci annule et remplace la précédente. Monsieur LAMURE donne lecture de cette convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens du Chat-Pito.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Chat-Pito.

5) Tarifs bibliothèque municipale

Monsieur LAMURE indique qu'à la suite de la mise en place du réseau des médiathèques de la CCSB, l'obtention d'une carte de lecteur permettant l'emprunt des documents est soumise au paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par délibération. L'harmonisation des abonnements dans les médiathèques du réseau propose une tarification commune, publiée sur le portail ou dans le guide pratique du réseau des médiathèques de la CCSB et paramétrée informatiquement sur le logiciel commun.

Considérant que la pénurie de papier et la crise énergétique actuelle pèsent sur les coûts de fonctionnement des services de lecture publique, le réseau des médiathèques de la CCSB est

contraint de réévaluer certains des tarifs d'abonnement pour continuer à proposer aux usagers un service de qualité.

Monsieur le Maire informe que le conseil communautaire a voté le 30 mars 2023 une nouvelle tarification des médiathèques intercommunales et s'appliquera à compter du 1^{er} mai 2023 à l'ensemble des médiathèques du réseau. Les tarifs d'inscription relevant sur certaines bibliothèques du réseau de compétences municipales, les recettes issues des inscriptions reviennent aux communes appartenant au réseau de la CCSB et la tarification est fixée par délibération.

Les changements de la grille tarifaire concernent la cotisation des plus de 18 ans (hors étudiants de moins de 26 ans), pour tarif normal et réduit, des résidents des communes de la CCSB ainsi que des résidents extérieurs.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces tarifs :

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE la modification du prix de l'abonnement annuel dans les médiathèques comme suit :

abonnement annuel	2022 et 2023	Actualisation au 1er mai 2023	Commentaires
Résidents CCSB :			
Moins de 18 ans et étudiants de moins de 26 ans	gratuit	gratuit	
À partir de 18 ans	5,00	7,00	s'applique à l'ensemble des médiathèques du réseau
Tarif réduit : demandeurs d'emploi, étudiants > 26 ans, bénéficiaires du RSA, de l'APA, de l'APH.	2,00	4,00	s'applique à l'ensemble des médiathèques du réseau
Collectivités et groupes à but non-lucratif : écoles, assistantes maternelles, centres sociaux...	gratuit	gratuit	
Résidents hors CCSB :			
Moins de 18 ans et étudiants de moins de 26 ans	gratuit	gratuit	
À partir de 18 ans	12,00	15,00	s'applique à l'ensemble des médiathèques du réseau
Tarif réduit : demandeurs d'emploi, étudiants > 26 ans, bénéficiaires du RSA, de l'APA, de l'APH.	4,00	5,00	s'applique à l'ensemble des médiathèques du réseau
Collectivités et groupes à but non-lucratif : écoles, assistantes maternelles, centres sociaux...	35 € par groupe/classe	35 € par groupe/classe	
Personnel territorial de la CCSB et des communes de la CCSB	5,00	5,00	
Tarifs de remplacement :			
remplacement de carte lecteur	2,00	2,00	
remboursement livres perdus	au coût réel de remplacement	au coût réel de remplacement	
DVD perdus ou abîmés	20,00	20,00	

coffret DVD perdus ou abîmés	30,00	30,00	
reproduction d'œuvres d'art perdues ou abîmées	30,00	30,00	
manette de jeu vidéo	50,00	50,00	
<u>Impressions et photocopies</u>			
A4 N&B	0,20	0,20	
A4 couleur	0,30	0,30	
A3 N&B	0,40	0,40	
A3 couleur	0,60	0,60	
Masque chirurgical	0,50	0,50	

6) **Jurés d'assises**

Après tirage au sort sur la liste électorale générale, les six jurés d'assises désignés pour l'année 2024 sont les suivants :

- N° 313 FOILLARD Damien
- N° 349 FLORE Salvatore
- N° 390 GOY Jean-Paul
- N° 019 AYZAC Sylvie
- N° 489 LACOQUE Joël
- N° 719 POURCHER Jacques

7) **Baux communaux**

7.1 **Bail GIRERD POTIN**

Monsieur LAMURE informe le conseil que le bail du logement loué à Madame GIRERD POTIN pour un loyer mensuel de 663.96 € hors charges locatives, est à renouveler à compter du 1er Juin 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime

APPROUVE le bail locatif entre la commune et Madame GIRERD POTIN, pour une durée initiale de 3 ans renouvelable, à compter du 1^{er} Juin 2023.

FIXE le loyer mensuel à la somme de 663.96 € hors charges locatives, révisable annuellement en fonction de la moyenne des quatre indices INSEE du coût de la construction.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le bail locatif à intervenir.

7.2 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que les travaux dans le logement vacant situé « 13, rue Pasteur » sont en cours.

8) **Personnel communal**

Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que le CDD, M. VIGNERON Maxime, agent du service technique, se termine fin mai et précise qu'il sera ensuite embauché.

9) **Questions diverses**

9.1 Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal de la demande du Cru Morgon pour installer leur bureau dans une salle communale. Monsieur le Maire propose de leur prêter une salle située à l'étage de la maison du Gaulois. Le Conseil Municipal, 2 abstentions, accepte.

9.2 Monsieur LAMURE donne lecture de l'étude d'avant-projet pour la création d'un plateau commercial au-dessus de Grain d'Folie. Le budget ne permettant pas la réalisation des travaux cette année, Monsieur LAMURE interroge le Conseil Municipal sur une éventuelle vente du bâtiment. Le Conseil, 3 abstentions, refuse de vendre le bâtiment.

9.3 Monsieur PASCAL fait part de la demande de l'association « 3V capots ouverts » pour occuper une partie du parking situé en face du garage Renault à l'occasion du passage du Tour de France le 13 juillet 2023.

9.4 Monsieur LAMURE fait le point sur l'organisation du 13 juillet 2023 pour le passage du Tour de France. Il précise que la CCSB met à disposition un pochoir pour le marquage des routes traversées par les cyclistes.

9.5 Monsieur LAMURE demande si des festivités sont prévues à l'occasion de la Fête de la Musique.

9.6 Madame FOILLARD demande aux membres du Conseil Municipal de transmettre leurs articles pour l'édition de la prochaine feuille villiatonne.

9.7 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que la réunion pour les « Morgonniers » est prévue le mardi 13 juin 2023 à 19h à la salle des fêtes.

9.8 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que l'exercice d'évacuation à la cantine aura lieu le vendredi 26 mai 2023.

9.9 Les prochaines réunions du Conseil Municipal :

- mercredi 5 juillet 2023 à 19h30
- mardi 29 août 2023 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.